

Courriel adressé, par l'ASDE,

au Maire de Saint Germain des Bois - le vendredi 18 février 2022

*Votre décision de convoquer le Conseil municipal du 22 février sans public **a heurté nos adhérents et plus particulièrement les habitants de votre commune.** Votre décision est incompréhensible et elle n'est pas dictée par des mesures sanitaires, puisque le 28 février il n'y aura plus de port de masque à l'intérieur et à l'extérieur. Les boîtes de nuit sont ouvertes depuis le 16 février, les spectacles ont repris un rythme normal, de nombreux maires ré acceptent du public lors des réunions du Conseil municipal. Alors, quelle est la vraie raison qui motive votre décision ? Les membres de notre association pensent qu'il s'agit d'une volonté de priver les habitants d'informations.*

*Il est exact que depuis des années les Conseils municipaux se sont déroulés sans que le public ne soit présent. Une délibération a été prise, sans public en 2018, pour un projet aux Peurnes. Un mât de mesures a été posé avec une autorisation du Maire prise pendant le confinement.*

*Nous en mesurons aujourd'hui les effets tragiques avec le projet des Peurnes qui menace la qualité de vie des habitants de votre commune pour des motifs financiers.*

*Alors oui, nous nous intéressons aux décisions du Conseil municipal, oui nous voulons être vigilants alors que vous allez devoir délibérer sur le projet présenté en juillet 2021 par Total Quadran. Nous réaffirmons notre demande d'assister au Conseil municipal du 22 février et nous vous demandons de revenir sur votre décision.*

La réponse du Maire  
de Saint Germain  
des bois



## La délégation de l'ASDE pour protester contre le refus du Maire de Saint-Germain-des-Bois d'admettre du public au Conseil Municipal

Nous étions quinze à être venus manifester contre la décision du Maire de réunir un Conseil municipal sans public.

Le Maire a expliqué que la salle ne pouvait contenir que 10 personnes et que, de ce fait, il ne pouvait pas autoriser de public.

Dans ses explications, le Maire, Etienne Durand, se prend les pieds dans « le tapis » ! Lorsque le Conseil est au complet, ce sont 15 conseillers qui siègent !!! d'après la règle du Maire il y en aurait 5 de trop !!!

Il n'y avait que 8 conseillers en séance, (certains sans masque !), en comptant la secrétaire, ils étaient neuf. Nous avons donc demandé à ce qu'un habitant de Barantheaume puisse assister : refus du Maire : « *le Conseil est sans public* ». Le nombre n'était donc qu'un prétexte, il veut interdire, par tous les moyens, les Conseils municipaux au public.



Le Maire invoque l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020, **mais cet article permet au Maire de délocaliser la réunion dans une salle des fêtes, ce qu'ont fait de nombreux Maires soucieux d'informer les habitants sur la vie de leur commune.**

La loi dit que, faute de public, le Maire doit rendre accessible les débats au public en direct, de manière électronique. Là encore, Etienne Durand refuse cette solution. Le Maire a répondu que ces équipements étaient trop onéreux, ce qui est faux. Dans un moment où des milliers de visioconférences se font tous les jours, un téléphone portable connecté à un site situé sur YouTube ou Google suffit à ce que des habitants de Saint-Germain-des-Bois puissent assister aux débats du Conseil municipal. Ce qui caractérise le fonctionnement de ce Conseil municipal, c'est l'immuabilité. Il ne faut rien changer ! Les habitants de Saint-Germain-des-Bois et les membres de l'ASDE qui manifestent des opinions contraires ne sont pas écoutés. Ce sont pour certains élus des "empêcheurs de tourner en rond", pour ne pas dire des « emmerdeurs ! ».

Insistons sur ce dernier point, Etienne Durand, Maire, n'accepte aucun avis contraire au sien. Avant que le Conseil ne débute, par deux fois deux membres de l'ASDE ont ouvert la porte et sans entrer dans la salle, ils ont demandé des explications au Maire. Plutôt que de répondre calmement aux questions posées, Etienne Durand est alors venu les repousser de manière « assez violente ». Nous avons connu une situation identique lors de la présentation du projet par Total Quadran, il était entré dans une violente colère contre deux habitants de Barantheaume, sans que la situation ne le justifie. Faute d'arguments on se fâche !

**Alors que notre présence de ce 22 février 2022 était calme et pacifique, sans aucune violence ni agression.**

Notre manifestation était justifiée, le Maire et quelques élus ne veulent pas de public. Ils veulent discuter entre-eux, en dehors des yeux et des oreilles du public. On est en droit de se demander ce qu'ils ont à cacher ... ???

**Pour conclure** : L'ASDE a montré sa capacité à mobiliser une quinzaine de personnes dans un temps très court (nous étions presque 2 fois plus nombreux que les conseillers municipaux !!). Le dialogue avec le Maire et certains membres du Conseil municipal est impossible, c'est désolant mais il faut le prendre en compte. Ils sont favorables au projet des Peurnes et rien ne peut les convaincre des nuisances causées aux habitants de leur commune. Ils n'écoutent aucun des arguments que nous pouvons avancer.

En juin ou septembre, au moment de l'enquête publique, le Conseil municipal va devoir délibérer sur le projet et il nous faudra être nombreux dans la salle à ce moment pour observer les débats et les prises de position de chacun. Plus que jamais, nous devons poursuivre l'information des habitants.

**C'est le but de ce bulletin !!!!**

**Ne pas jeter sur la voie publique**